

## **"L'ECHEC DE L'INTEGRATION REPUBLICAINE"**

De la crise des banlieues aux polémiques sur son passé colonial, notre République s'interroge sur son modèle et sur l'échec de son système intégrationniste.

Comme le vote du 29 mai 2005, sur la constitution européenne, une part importante de l'opinion publique manifeste une inquiétude sur la consistance de l'identité nationale, qui lui semble remise en question et menacée par l'afflux de populations qu'on croit incapables de s'intégrer.

L'Europe a cessé de représenter une terre promise car elle focalise désormais les peurs, cependant l'Union Européenne, dont beaucoup se plaisent à souligner les défauts et les insuffisances, n'en demeure pas moins une réalisation prodigieuse au regard de l'histoire.

Elle s'est accomplie en substituant en Europe les rapports de droit aux rapports de forces.

Concernant le problème des banlieues, nous nous retrouvons dans une configuration idéologique et une problématique qu'on a connues au XIXe siècle : la population parisienne éprouvait alors la hantise des « barbares » qui campaient aux portes de la cité, comme l'a montré l'historien Louis Chevalier, dans son livre *Classes laborieuses et Classes dangereuses*.

Aujourd'hui, ceux qui suscitent des fantasmes et qui éveillent ces inquiétudes sont issus de l'immigration et de surcroît une immigration en majorité musulmane, un parallèle peut-être fait avec la frilosité de certains pays membres de l'Union Européenne concernant l'entrée de la Turquie en Europe.

La crise des banlieues de novembre 2005, a d'abord été un signe avant coureur d'une crise profonde de l'intégration, même si aucune idéologie n'a structurée cette crise et qu'aucun leader issu de cette immigration n'est apparu sur la scène nationale. Cette crise n'a pas été une révolte des immigrés contre la France, dont la plupart des insurgés étaient des citoyens Français.

Les incendiaires se sont attaqués à tous les emblèmes de l'Etat et du service public, en particulier à l'institution scolaire, vécue comme un symbole de leur échec et ressentie comme une prison.

Bien sur dans ces banlieues, la force du droit républicain doit s'appliquer face au droit du plus fort mais elle doit s'appliquer avec justice et équité, sans stigmatiser des populations déjà marquées par les difficultés sociales.

Je trouve à cet égard dérisoire le maintien de l'état d'urgence conçu pour d'autres situations et sa prolongation par le parlement, il ne faut pas dévoyer les lois de la République. Aussi grave qu'elles aient été, les émeutes dans les banlieues n'ont pas risqué à un instant de détruire la République, au contraire elles ont montré à cette même République les erreurs de son passé et ses incapacités présentes.

- Ses erreurs à reconnaître et à assumer son passé colonial.

- Il faut abroger l'article 4 de la loi du 23 février 2005 (reconnaissant « en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »).

- Son incapacité à intégrer socialement des populations issues de l'immigration.

- L'absence totale de représentation de ces communautés au sein des institutions de la République. La représentation nationale n'est pas le reflet de la diversité de la France.

Et ce sont les échecs de cette même République qui conduisent inévitablement à une tentation communautariste. Le principe d'universalité, c'est la reconnaissance des mêmes droits pour tous, et celle-ci n'implique aucunement la négation des différences.

Même si la situation nous y conduit, car la société multiculturelle n'est plus une revendication mais un fait, je récusé le projet d'une République communautarisée.

Pratiquer des distinctions entre les citoyens selon leurs origines est contraire à l'esprit de la république : la « discrimination positive » est porteuse d'une institutionnalisation des différences. En revanche combattre la discrimination négative sous toutes ses formes, notamment quand elle s'exerce contre les jeunes issus de l'immigration africaine, maghrébine ou de tous autres ethnies est un impératif pour la République.

Car n'oublions jamais que la capacité d'une société à intégrer et à évoluer vers plus de progrès et de justice, c'est d'abord sa capacité à ne pas exclure.

**Nasser ZAMMIT**  
[contact@zammit.info](mailto:contact@zammit.info)  
**Ph D**

**Novembre 2005**